

BGer 8C_716/2023 vom 1. Dezember 2023

Bundesgericht, 2023-12-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_8C_716_2023

FR: TF 8C_716/2023 du 1 décembre 2023

IT: TF 8C_716/2023 del 1 dicembre 2023

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 26 septembre 2023, la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal du canton de Vaud a rejeté le recours formé par A._____ contre la décision sur opposition rendue le 8 décembre 2022 par la Caisse cantonale de chômage.

E. 2

Par courrier daté du 28 octobre 2023, remis à La Poste Suisse le 3 novembre 2023, A._____ forme un recours au Tribunal fédéral contre l'arrêt du 26 septembre 2023.

E. 3

Le recours contre une décision doit être déposé devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent sa notification (art. 100 al. 1 LTF). Les délais dont le début dépend d'une communication ou de la survenance d'un événement courent dès le lendemain de celles-ci (art. 44 al. 1 LTF). Si le dernier jour du délai est un samedi, un dimanche ou un jour férié selon le droit fédéral ou cantonal, le délai expire le premier jour ouvrable qui suit (art. 45 al. 1 LTF). Les mémoires doivent être remis au plus tard le dernier jour du délai, soit au Tribunal fédéral soit, à l'attention de ce dernier, à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse (art. 48 al. 1 LTF).

E. 4

En l'espèce, il ressort de l'extrait du suivi des envois de La Poste Suisse que le recourant a retiré le pli recommandé contenant l'arrêt cantonal le mardi 3 octobre 2023. Le délai de recours de trente jours contre cet arrêt a commencé à courir le lendemain mercredi 4 octobre 2023 pour arriver à échéance le jeudi 2 novembre 2023. Il s'ensuit que le recours, qui a été posté par le recourant le 3 novembre 2023, est tardif.

E. 5

Au vu de ce qui précède, le recours doit être déclaré irrecevable et traité selon la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. a LTF . Le présent arrêt est exceptionnellement rendu sans frais (art. 66 al. 1, deuxième phrase, LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.